



Championnat départemental Senior Féminin (1995 et avant) 2011-2012

Organisation du Championnat :

Le championnat se déroule en deux phases

Phase 1 :

Début : week-end du 23-25 septembre 2011

Fin : week-end du 3-5 mai 2012

Championnat en match aller-retour, sur 14 dates

Tous les matchs reports de la première phase devront être reportés dernier délai le week-end du 11-12 février. (Autres dates possibles le 22-23 octobre, et le 17-18 décembre)

Phase 2 :

Poule haute et basse composées chacune de 4 équipes, en fonction du classement de la première phase.

Règles sportives

- 1) Le nombre de joueuses est de 5 au minimum et 12 au maximum
- 2) Les limitations à l'utilisation des joueuses ayant changé de clubs et des étrangers sont :
 - Une seule étrangère, licence E
 - Trois licences B ou deux licences B et une licence E
- 3) Le temps de jeu est de 2*30 minutes avec 10 minutes de pause
- 4) Le temps mort : 1 temps mort de 1 minute par mi-temps et par équipe
- 5) Le ballon : Taille 2

Modalités de classement final

Les résultats de la première phase sont conservés pour la seconde.

Points attribués en cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue de la compétition, ceux-ci seront départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre):

- 1) Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles.
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après l'application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) par le goal-average général au quotient dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 3,



5) par le plus grand nombre de buts marqués de toutes les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 4.

6) par le plus grand nombre de licencié(e)s à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins selon la compétition pour les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 5.

REPORT de match en championnat senior féminin et masculin

Rappel (règlement COC 2011-2012) :

Au regard des excès sur la saison 2010-2011 : les championnats seniors féminins et masculins et moins de 18 devront se conformer au règlement fédéral :

- La demande de report devra être réalisée au moins un mois avant la rencontre
- Cette demande ne sera acceptée qu'en cas de force majeure
- Cette demande devra être accompagnée d'une proposition de nouvelle date ainsi que de la validation de la nouvelle date par le club adverse toujours dans le même délai.
- Les clubs demandeur devront s'acquitter d'un droit fixé dans l'annexe « tableau des amendes sportives liés à l'organisation des compétitions. »

Des dates de report seront fixées dans le calendrier des compétitions et seront impératives.

Nous rappelons que les matchs peuvent être joués le vendredi soir ou en semaine si les deux clubs ainsi que l'arbitre sont d'accord.

À défaut de l'une des conditions citées, la demande sera rejetée. En tout état de cause, la commission d'organisation des compétitions apprécie souverainement la demande ; sa décision intervient en dernier ressort et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation.

En cas de déclaration frauduleuse ou de modification non autorisée par la commission d'organisation des compétitions, le match est déclaré perdu par pénalité pour le club demandeur fautif.